

Après les fiancailles et les trois proclamations de bannies de mariage  
afutur dentre yves Ramo de la paroisse de Quemperven et de  
Marie omnes de cette paroisse de Camlez, et dentre Maurice  
Scarabin et francoise Guellaen tous <sup>deux</sup> de cette dite paroisse de  
Camlez, faites aux yves Ramo des grandes messes scavoir en la paroisse  
de Quemperven les Dimanches vingt huitieme de Juin dernier  
le vingt neuf feste de St Pierre et St Paul et le lendemain dimanche au matin  
c'est et dans cette paroisse de Camlez les Dimanches vingt huitieme de  
Juin dernier, cinquieme et douzieme jours du present mois de  
Juillet entre les yves Ramo et entre les secondes en cette  
dite paroisse de Camlez les Dimanches cinquieme, douzieme et  
dix neuvieme jours du present mois de Juillet le tout sans aucune  
opposition, ny connoissance d'aucun impedement civil, ny  
canonique, Le sous signé yves Ramo de la paroisse de Camlez ay  
du consentement du sieur Recteur de la paroisse interrogé  
publiquement led yves Ramo agé de environ vingt huit ans  
fils de yves Ramo et de Marie guilloe son yve et lad Marie  
omnes agée de environ vingt cinq ans fille de Guillaume Omnes et  
Danne Coz sa compagne; et led Maurice Scarabin agé de  
vingt quatre ans decreté de Justice en la jurisdiction des  
requaires de Treguier le decret estant endatte du premier  
jour de Juillet mil sept cent vingt deux fils de defunct  
Christophle Scarabin et Marie Briard sa yve et lad francoise  
Guellaen agée de environ dix neuf ans decretée aussi de Justice  
en la cour royale de Treguier au siege de l'arnion le decret estant  
endatte du vingt troisieme may mil sept cent vingt deux  
fille de feu guill. Guellaen et de fe. Perron sa yve et de  
leurs consentements mutuels yramoy sollemnellement yris

par paroles de present, Meles ay conjoint en Mariage  
en presence de Pierre Ramo, de Jean Ramo, allain Ramo  
oncles dud yves Ramo, de Guillaume omnes et anne Cor  
père et mere de lad Marie omnes, yves et Joseph  
omnes ses freres et les autres signants, de francis et Jean  
Jegou cousin de Maurice Scarabin, d'yves Guellaen son oncle  
yves Texchel et les autres soussignants et ensuite Meleux  
ay donné la benediction nuptiale au<sup>t</sup> sacrifice de la  
messe Ce Jour vingt huitieme Juillet mil sept cent  
vingt deux, interligne duix approuvé

Yves Ramo      yves omnes  
Jean Balco      B. Ramo      Guillome goasdou  
Jandemont      Pierre Omnes      Catherine Balco  
Marie Le roue      Maurice Scarabin  
Jean Jegou      yves Perron  
yves

~~Le~~ Le Cinq et huitième jour du mois de septembre  
an mil six cents quatre vingt trois que  
Ranno ne a paroit pour filz de pierre Ranno &  
mame qu'ilou les pere et mere de cette paroisse de  
quempsuen a este baptise par moy oul sieur  
Gueten en l'eglise parroissiale. oul quempsuen les  
parrain et marraine ont este Yves le scarp qui  
lignes et catharine le sor qui interpellée a declaree  
ne scauoir signer. Yves le scarp  
Ranno & cap. ne en sainte en. Jean le bonides  
M. de quempsuen.

Maitre Jean Rannou Holaise age d'environ soixante trois ans mourut d'une  
S La Communion de Notre-Mere la Ste Esprit le vingt troisieme jour de  
Rannou Mai l'an mil sept cent soixante quatre, apres avoir receu tout ses sacrements  
M. d'une maladie mortelle et le jour apres son corps fut inhumé dans le  
Cimetiere de Quemperven au presant de Marie onnes la veuve de Marguerite  
Rannou la fille, et d'autres qui me signent  
P. Le Dantec secluy  
De Quemperven

maire nicol qui habes pille. De signe ont de laves ne  
l'ancien signe apres le bras  
R. De rambis  
Site Trinité de l'aduelle de Beaune

Marie omnes veuve <sup>de</sup> Rannou agée d'environ soixante  
et dix ans mourut dans la Communion de notre mère la ste eglise  
après avoir reçu ses sacrements dans sa maladie mortelle le trois  
fevrier mil sept cent soixante huit, et le jour après son corps fut  
inhumé dans le cimetiere de quempenn en presence d'yves et  
de françoise omnes ses frere et soeur, d'yves et marguerite Rannou  
ses enfans et de plusieurs autres qui n'ont signé —

J. Le Guilloue ptre a quempenn

1768  
M